



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 19 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, **le dix-neuf mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Thierry BESANCON*, Maire.

Présents: BESANCON Thierry, ARRIGHI Pascal, BALON Donat, KARRER Anne-Marie, NGUYEN DAI Luc, FRABOULET Gwenola, HARDOUIN Yves, PASQUIER Virginie, SARR Isabelle, ROBERT Cécile, SCHEUBEL Baptiste, SIBRE Ludivine

Excusés: FROIDEVAUX Guillaume (proc. à Virginie PASQUIER), MONTILLOT Aurélie (proc. à Thierry BESANCON), BOUCON Henry (proc. à Anne-Marie KARRER)

Absents: //

Madame Virginie PASQUIER a été nommée secrétaire.

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2021 à l'unanimité.

Convention de partenariat entre la commune de Bessoncourt et le Conseil Départemental pour le fonctionnement de la médiathèque

Le Maire rappelle que depuis son ouverture en 2001, la Médiathèque de Bessoncourt bénéficie d'un partenariat avec le Conseil Départemental pour le fonctionnement de cette structure.

Ce partenariat est défini dans une convention entre la Commune et le Conseil Départemental. Cette convention a pour objet de définir les obligations et engagements du Département, par le biais de sa Médiathèque départementale, et de la Commune par le biais de sa Médiathèque municipale afin de garantir le développement, le bon fonctionnement et l'accès de ladite Médiathèque municipale à tous, sans discrimination aucune. Il permet entre autre à la commune de bénéficier de prêts et réservations de livres, DVD... La convention est valable 3 ans. Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

Taxe locale sur la publicité extérieure

Dans sa délibération du 5 juin 2020 le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la taxe locale sur la publicité extérieure de 1.5 % et d'appliquer la revalorisation suivant l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Monsieur BESANCON a été saisi par un commerçant qui s'indignait de l'augmentation en cette période de crise sanitaire. Il explique aux conseillers qu'au moment du vote du tarif nul ne pouvait prédire la durée de la pandémie, pour cette raison il a souhaité remettre ce point à l'ordre du jour. Il rappelle néanmoins que depuis sa mise en place en 2014 le montant de la TLPE n'a jamais été revalorisé.

Monsieur BESANCON propose aux conseillers une suppression de l'augmentation du tarif de la TLPE ou un nouvel abattement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'annuler la délibération du 5 juin 2020 et de ce fait l'augmentation des tarifs de la TLPE pour l'année 2021 afin d'appliquer les tarifs mis en place en 2014.



Subvention aux associations

L'attribution des subventions est approuvée à l'unanimité selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Objet de l'association	Montant attribué
BRCL	association sportive	3 000 €
Association bessoncourtoise d'animation	activités sociales et culturelles	1 700 €
Association Etang du Moulin	amélioration de l'environnement	1 000 €
A C C A (chasse)	amélioration de l'environnement	1 000 €
A P P M A (pêche)	amélioration de l'environnement	1 150 €
F N A C A	tisser des liens sociaux	100 €
Association du Fort	tisser des liens sociaux	10 000 €
Les Tourne'sols	association scolaire	800 €
C C A S	action sociale	3 000 €
Secours catholique	assoc.sociale et humanitaire	100 €
FNATH	assoc.sociale et humanitaire	100 €
Une rose un Espoir	assoc.sociale et humanitaire	200 €
AFSEP	assoc.sociale et humanitaire	100 €
Les Amis de l'Hôpital	assoc.sociale et humanitaire	100 €
Banque alimentaire du Doubs	assoc.sociale et humanitaire	200 €

Subventions au groupe scolaire 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour (Mme Robert, en tant que directrice de l'école maternelle, ne prend pas part au vote), 0 voix contre, 0 abstention décide des subventions accordées au groupe scolaire pour l'année 2021

- Ecole Maternelle

- Coopérative : 350 € par classe
- Transport scolaire : participation sur paiement factures à hauteur de 440 € par classe
- Cadeaux de Noël : 12 € par élève

- Ecole Élémentaire

- Coopérative : 350 € par classe
- Transport scolaire : participation sur paiement factures à hauteur de 440 € par classe sauf transport piscine réglé en intégralité

Pour l'ensemble des classes, la commune prend en charge 46€ par élève pour les fournitures scolaires sur présentation de factures

Redevance ACCA

Thierry Besançon informe le Conseil que suite à une rencontre avec les membres de l'ACCA, ces derniers souhaiteraient renouveler l'accord passé l'année précédente, à savoir qu'en compensation de travaux effectués par les chasseurs en forêt communale, le Conseil pourrait diminuer le montant de la redevance annuelle.

Monsieur Besançon propose de prendre en charge le suivi de ces travaux, en échange, il propose au conseil de diminuer de moitié la redevance ACCA pour 2021 et de fixer le montant de la redevance à 500 euros. Accord à l'unanimité.

Vote des taux des taxes locales

Monsieur Pascal ARRIGHI explique que la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. A partir de 2021 la commune de Bessoncourt percevra en compensation de la perte de recette, le produit du foncier bâti du département.



Ainsi le taux de référence de la commune passe de 12.19 % à 28.91 % (12.19 taux communal+16.72 taux départemental). Après discussion et afin de se rapprocher de la moyenne départementale le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention, d'appliquer une augmentation de 1.5 % sur le taux de la taxe foncière (bâti) et fixe les taux pour l'année 2021 de la manière suivante :

- Taxe Taxe foncière (bâti) : **29.34 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **15.39 %**

Parking école : Subvention au titre des amendes de police

En raison du plan vigipirate et la suppression des places aux abords de l'école, le nombre de places de parking s'avère insuffisant. Aussi la commune de Bessoncourt souhaite-t-elle aménager 10 emplacements supplémentaires Par ailleurs, et afin de sécuriser le déplacement des élèves lors des sorties scolaires, un arrêt destiné aux bus sera réalisé. Les travaux faisant l'objet du présent dossier ont été estimés à **23 383 € HT**, soit 28 059.60 € TTC.

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2021.

Le plan de financement prévisionnel se décomposerait de la manière suivante :

- Subvention sollicitée au titre des amendes de police : 6 000 €
- le solde sur fonds propres de la commune

Accord à l'unanimité.

Chèques déjeuner

Le Maire propose que les agents du périscolaire qui interviennent durant la pause déjeuner bénéficient d'un repas fourni par la commune à compter du 1^{er} avril 2021 mais ils ne pourront plus bénéficier des chèques déjeuner.

Monsieur Luc NGUYEN DAÏ ne prend pas part à la délibération étant donné que son épouse est directrice de la Maison Rose. Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, décide à compter du 1^{er} avril 2021

- De fournir un repas aux agents du périscolaire qui travaillent durant leur pause méridienne et qui s'occupent des enfants
- De supprimer les chèques déjeuner pour ces agents lorsqu'ils bénéficient du repas
- De fournir des chèques déjeuner pour les agents du périscolaire qui travaillent durant les vacances scolaires les jours de fermeture de la cantine.

Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget de la commune en équilibre de la manière suivante :

- En fonctionnement : 2 818 296 euros
- En investissement : 1 836 435 euros

Remise en état global du terrain de tennis

Madame Anne-Marie KARRER présente un projet de rénovation des 2 terrains de tennis à Bessoncourt. Ces terrains sont gérés par l'association Autruche TC qui regroupe les communes de Chèvremont, Pérouse et Bessoncourt.

La rénovation de ces terrains permettrait d'envisager des partenariats avec l'école, le périscolaire, les associations ou entreprises en lien avec le handicap ou encore avec des entreprises de la zone commerciale.

Le coût des travaux avec reprise de l'éclairage existant et d'une partie de la clôture et l'ajout de 2 portes PMR s'élève à 45 136.56 euros HT, soit 54 163.87 euros TTC.

D'après l'association Autruche TC, la commune pourrait percevoir une subvention de la Ligue de 7 000 euros, une subvention du club de 3 000 euros ainsi qu'une subvention du Conseil Départemental de 18 000 euros, soit 28 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser la rénovation des terrains de tennis au prix de 45 136.56 euros HT, soit 54 163.87 euros TTC.
- Charge le Maire de signer les devis



- Charge le Maire de demander une subvention au Conseil Départemental pour un montant de 18 000 euros

DIVERS

Salle des fêtes : une réunion s'est tenue à la salle communale avec la participation d'un expert ainsi que l'avocate de la commune afin de régler les problèmes de malfaçons.

Ecole : Monsieur ARRIGHI informe l'assemblée que Grand Belfort dans le cadre de l'opération « peri&school » propose des séances de programmation informatique à l'école élémentaire pour les enfants de la commune afin de réaliser des objets connectés. Grand Belfort apporterait son aide.

Révision du PLU : la commune souhaite procéder à une révision simplifiée du PLU et a de ce fait signer un devis d'un montant de 3000 euros TTC avec l'AUTB pour une assistance et un suivi de la procédure.

Nouvel employé municipal : Monsieur Thierry BESANCON indique que la commune a recruté pour une durée de 3 mois un agent communal en remplacement de Didier. Ce contrat pourra faire l'objet d'une prolongation.

Commission locale de publicité : afin d'étudier la possibilité de mettre en place une commission locale de publicité et d'établir un règlement 3 élus sont volontaires pour travailler sur le projet : Cécile ROBERT, Virginie PASQUIER et Henry BOUCON

Arrosage : une réflexion doit avoir lieu sur l'opportunité du travail le samedi lors de l'arrosage des fleurs durant la saison estivale.

Demande d'acquisition de parcelle : Lecture d'un courrier remis par une personne de la commune pour l'acquisition d'une parcelle de terrain aux Rives de l'Autruche. La vente de cette parcelle qui est un chemin piéton risque de poser souci pour l'accès à d'autres riverains, le Conseil s'y oppose.

Madame Anne-Marie KARRER 2^{ème} adjointe au Maire présente sa démission du Conseil Municipal. Monsieur Thierry BESANCON la remercie pour le travail effectué dans la commune, pour son implication. Il respecte sa décision et lui souhaite bon courage pour la suite.

Séance levée à 23h30. Prochain Conseil Municipal vendredi 16 avril 2021 à 20 h.